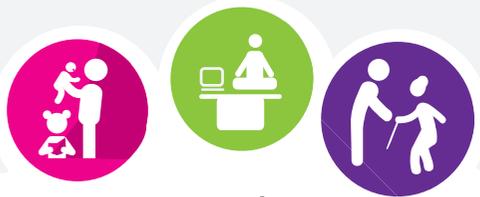
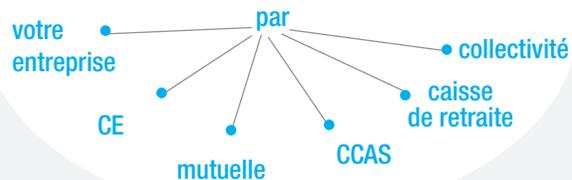


C'est un Chèque Emploi Service Universel
qui permet de régler
des prestations de Services à la Personne
à domicile et la garde d'enfants à l'extérieur du domicile.



Il peut être
financé en totalité ou en partie



SERVICES A LA FAMILLE

crèche
assistante maternelle
jardin d'enfants
halte-garderie
garderie périscolaire
garde occasionnelle
garde à domicile individuelle ou partagée
baby-sitting
enfant malade
accompagnement sortie d'école
aide aux devoirs
soutien scolaire
cours à domicile.

VIE QUOTIDIENNE

ménage
repassage à domicile
assistance informatique internet
travaux de jardinage
petit bricolage
assistance administrative
garde et surveillance temporaires de résidence principale ou secondaire

PERSONNE DÉPENDANTE

accompagnement de personnes âgées, malades, handicapées
assistance à domicile hors actes médicaux
garde de personnes malades hors actes médicaux
soins esthétiques à domicile
activités d'interprète
préparation ou portage de repas à domicile
commissions ou livraisons de courses à domicile
garde et promenade d'animaux de compagnie



DES QUESTIONS CONCERNANT :

- Votre déclaration au CNCESU, les cotisations, les volets sociaux...**

Centre national du CESU
www.cesu.urssaf.fr

0 820 002 378 Service 0,12 € / min + prix appel

- L'affiliation de votre intervenant ou prestataire au CRCESU :**

Centre de remboursement des CESU
www.cr-cesu.fr

0 892 680 662 Service 0,40 € / min + prix appel

- La recherche d'un intervenant ou l'utilisation des CESU :**

www.chequedomicile.fr

Rubrique « Trouvez un intervenant »

0 825 000 103 Service 0,15 € / min + prix appel



VOTRE GUIDE BÉNÉFICIAIRE



COMMENT PAYER MON INTERVENANT VIA UNE STRUCTURE AGRÉÉE EN 3 ÉTAPES ?

- 1 **Contactez directement la structure agréée de votre choix (crèches, prestataires de services à domicile...).**
Pour trouver une structure agréée proche de chez vous, connectez-vous sur www.chequedomicile.fr rubrique « trouvez un intervenant ».
- 2 **Réglez votre facture TTC avec vos Chèque Domicile et complétez, si nécessaire, avec un autre moyen de paiement.**
 - Cas du chèque papier : remettre directement les Chèque Domicile à la structure qui se les fera rembourser auprès du CRCESU.
 - Cas du e-CESU : réglez la structure via votre espace personnel sur www.chequedomicile.fr 24/24h et 7/7jr.
- 3 **En fin d'année, une attestation fiscale vous est retournée par la/ les structure(s) agréée(s). Joignez-la à votre déclaration d'impôts. Vous n'avez aucune autre démarche administrative à effectuer.**



COMMENT CHOISIR VOTRE INTERVENANT ?

Prestataire via une structure agréée ou intervenant en emploi direct, vous choisissez la formule qui vous convient. Le Chèque Domicile s'adapte à tous vos besoins, à tous les moments de votre vie.



COMMENT DÉCLARER VOTRE INTERVENANT ?

Vous êtes :	Comment déclarer le salarié ?	Auprès de qui ?
Particulier employeur d'une aide à domicile en France métropolitaine	A l'aide du volet social CESU	Le CNCESU
Parent de jeune(s) enfant(s), particulier employeur bénéficiant du complément garde de la PAJE	A l'aide du volet du carnet Pajemploi	Le centre Pajemploi



COMMENT PAYER MON INTERVENANT EN EMPLOI DIRECT EN 5 ÉTAPES ?

- 1 **Recrutez vous-même votre intervenant (femme de ménage, baby-sitter...) et devenez ainsi son employeur.**
S'il intervient plus de 8 heures par semaine et plus de 4 semaines consécutives par an, vous devez rédiger un contrat de travail. Dans le cas contraire, ce n'est pas nécessaire mais fortement conseillé.
- 2 **Déclarez votre statut d'employeur en vous affiliant auprès du Centre National du CESU (CNCESU).**
Suite à la réception de vos Chèque Domicile, vous recevrez sous 3 semaines, votre carnet de volets sociaux ainsi qu'une autorisation de prélèvement pour les cotisations sociales à renvoyer au CNCESU.
Si vous utilisez des CESU déclaratifs, vous êtes déjà affilié au CNCESU et vous pouvez utiliser vos volets sociaux. Ne tenez donc pas compte du courrier reçu et utilisez votre numéro URSSAF.
- 3 **Avant tout paiement, affiliez votre intervenant auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU). Pour cela :**
 - Remplissez le dossier d'affiliation disponible sur le site www.cr-cesu.fr.
 - Munissez-vous de votre code CESU*, du RIB de votre intervenant et de la copie de son agrément (s'il s'agit d'une assistante maternelle).
 - Le CRCESU enverra à votre intervenant une carte d'affilié comportant son code NAN (Numéro d'Affilié National) ainsi que des bordereaux pour la remise en banque des Chèque Domicile.*Si votre intervenant dispose déjà d'un code NAN, vous n'avez pas de démarche d'affiliation à effectuer.*
- 4 **En parallèle de votre paiement du salaire net, vous devez déclarer votre intervenant.** Renvoyez le volet social rempli au CNCESU qui calcule les cotisations et envoie une attestation à l'intervenant. Attestation qui équivaut à un bulletin de paie.
Si vous employez une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfants à domicile, continuez à faire vos déclarations auprès de votre centre habituel (Pajemploi). Le fait de payer en Chèque Domicile ne change rien.
- 5 **Réglez votre intervenant avec vos CESU Chèque Domicile et complétez si besoin, à l'aide d'un autre moyen de paiement.**

DIFFÉRENTS MODES DE RÈGLEMENT DE MON INTERVENANT EN EMPLOI DIRECT

En main propre



Remettez directement les Chèque Domicile à votre employé pour :

- un encaissement en ligne via le site du CRCESU ou sur l'application smartphone du CRCESU
- un dépôt en banque avec les bordereaux de remise sous réserve d'acceptation par cette dernière
- un envoi postal au CRCESU avec les bordereaux de remise

En ligne



Dématérialisez le paiement de vos Chèque Domicile (sous réserve que votre structure accepte le paiement en ligne).

- 1 Rendez-vous sur www.chequedomicile.fr.
- 2 Accédez à « Mon espace utilisateur ».
- 3 Muni de votre code CESU*, suivez les instructions qui vous sont données.

En e-CESU



- Les e-CESU, attribués par votre financeur (CE, employeur...), sont disponibles sur votre compte personnalisé via www.chequedomicile.fr.
- Les e-CESU sont directement utilisables pour payer votre intervenant en ligne. 24/24h et 7/7jr.

* Code CESU disponible sur la couverture de votre chéquier pour le CESU papier ou dans l'email automatique qui vous a été envoyé pour le e-CESU.